

# Les sites du département concernés par l'appel à projet

## Zone humide de Fontou

### Espace Naturel Sensible à Payré

D'une superficie de 9 hectares, le site est une petite zone humide où serpente le ruisseau de Fontou. Celui-ci traverse successivement une cariçaie, une roselière et un bois marécageux composé d'aulnes, de saules et de frênes, qu'il inonde en période hivernale. Cette mosaïque d'habitats humides permet de concentrer une grande richesse d'espèces palustres tant animales que végétales. La Fougère des marais, espèce végétale rare et menacée, est la découverte de ce site.



> Source de Fontou



> Zone bocagère et mare

## Bocage de la Verrerie

### Espace Naturel Sensible à Béruges

D'une superficie de 49 ha, le site de la Verrerie est un bocage traditionnel, composé de grandes prairies entourées par un réseau de haies anciennes, d'arbres remarquables et de deux mares. Ce paysage entièrement façonné par l'homme, constitue un habitat protecteur et nourricier pour de nombreux animaux : la moitié des espèces d'amphibiens du département, dont le Triton marbré, et près de 30% des espèces de papillons ont été recensés sur ce site.

## Zone humide du Domaine de Léché

### Espace Naturel Sensible à Saulgé

Le site des étangs de Beaufour et du Léché, bordé d'une végétation palustre et entouré de prairies et boisements, est considéré comme l'un des sites ornithologiques les plus riches de la Vienne. Sa mosaïque d'habitats aquatiques diversifiés fait de lui un site remarquable.



> Héron pourpré



> Lande à bruyère vagabonde

## Lande du Bois de la Loge

### Espace Naturel Sensible à Pouillé

Le Bois de la Loge, d'une superficie de 14,54 ha, est un vaste boisement de chênes sur lequel vient se greffer une mosaïque d'habitats naturels plus petits, telle la lande sèche. C'est la plus grande station de lande à bruyère connue de cette espèce dans la Vienne lui donnant ainsi un caractère exceptionnel qui justifie à lui seul le classement en Espace Naturel Sensible.

## Zone humide de la forêt de Scévollès

### Espace Naturel Sensible à Monts-sur-Guesnes

Ce site en forêt de Scévollès est une zone humide, bordée par le cours d'eau "La Briande" et traversée par un canal du XVII<sup>e</sup> siècle qui lui donne un cachet paysager remarquable. Au milieu de cette forêt alluviale, découpée par de nombreux canaux qui offrent une grande richesse biologique, vous accéderez à des sources artésiennes bordées d'arbres remarquables. Vous croiserez peut-être la grenouille agile ou, si vous êtes chanceux, le Circaète Jean-le-Blanc.



> Forêt alluviale



> Vue aérienne de la Réserve du Pinail en hiver  
© Roland RAIMOND

## Le Pinail

### Réserve naturelle à Vouneuil-sur-Vienne

Unique réserve naturelle du Département, le Pinail est un espace protégé de 142 hectares situé au Nord de la Forêt de Moulière. Avec plus de 2 500 espèces observées, c'est un réservoir de biodiversité unique à l'image de ses 6 000 mares, 50 espèces de libellules ou encore 5 plantes carnivores. Ancienne carrière de pierre meulière, le Pinail est devenu une vaste zone humide, un paysage emblématique de "Brandes du Poitou" aujourd'hui préservé et valorisé notamment avec son sentier de découverte interactif.

## CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Tous les collèges publics et privés de la Vienne ainsi que les MFR (Maisons Rurales Familiales) peuvent participer au dispositif. Des écoles primaires dans le cadre du dispositif "ECORCE" de l'Education Nationale peuvent être éligibles à l'appel à projets. .

**- Les projets d'animation doivent permettre notamment :**

- une découverte et une compréhension des milieux rencontrés, de leur place et leur importance dans l'environnement,
- une compréhension des impacts positifs ou négatifs des activités humaines sur la nature,
- une prise de conscience de la nécessité de protéger et gérer l'environnement.

**- Le collège doit choisir un site parmi la liste de sites sélectionnés (5 ENS et Réserve Naturelle Nationale du Pinail).**

**Au minimum la moitié des élèves concernés par le projet doit visiter un ENS départemental.**

La proximité du site par rapport au collège sera appréciée.

**- Le site choisi doit être au cœur du projet d'animation.**

**- Le collège doit choisir une structure d'animation dans la liste fournie.**

Les sorties sur site sont obligatoirement encadrées par la structure d'animation.

**- Le nombre de dossiers retenus sera limité par l'enveloppe financière allouée au dispositif.**

## MODALITÉS PRATIQUES

**Ce dispositif fonctionne sur la base d'un appel à projets annuel en début d'année scolaire 2023-2024.**

**• Dossiers de candidature :**

**Disponibles à partir du 15 mai 2023**

- sur le site internet [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)
- sur demande auprès de la Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement (DAEE)  
par mail : [bmouroux@departement86.fr](mailto:bmouroux@departement86.fr)

**Clôture du dépôt des dossiers le 31 octobre 2023**

**Dépôt des dossiers complétés à transmettre au Département de la Vienne**

- par voie dématérialisée : [bmouroux@departement86.fr](mailto:bmouroux@departement86.fr)
- par voie postale : Département de la Vienne  
Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement  
CS 80319 - 86008 POITIERS cedex

**• Décision : - Instruction par les services départementaux**

**- Examen par un comité de sélection**

**- Décision par l'Assemblée départementale**

**• Paiement : Le paiement s'effectuera après la transmission au Département par l'établissement scolaire des pièces justificatives suivantes :**

- **certificat de paiement**
- **justificatifs de dépenses acquittées**
- **copie de restitution du projet (éventuellement copie de production des élèves)**
- **enquête de satisfaction dûment remplie**

## MODALITÉS FINANCIÈRES

- Montant du plafond de l'aide de 500 € par classe
- Subvention à hauteur de 80% des frais de transport et d'animation
- Plafond de 5 classes de différents niveaux par collège ou l'ensemble des classes d'un même niveau

**CONTACTS :** Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement : **05 49 62 91 46**

**Benoit MOUROUX (DAEE) :** [bmouroux@departement86.fr](mailto:bmouroux@departement86.fr)

**Eric MARTIN (Mission jeunesse et citoyenneté) :** [emartin@departement86.fr](mailto:emartin@departement86.fr)

**Martine THOUVENIN (collèges) :** [mthouvenin@departement86.fr](mailto:mthouvenin@departement86.fr)

**Matthieu GRENIER (dispositif ECORCE) :** [edd86@ac-poitiers.fr](mailto:edd86@ac-poitiers.fr)

## Département de la Vienne

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

Place Aristide Briand  
CS 80319 - 86008 Poitiers  
Tél. 05 49 55 66 00

■ [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)



**Espaces  
Naturels  
Sensibles**



# À la découverte

## des Espaces Naturels Sensibles de la Vienne



Appel à Projets pour les collèges,  
sensibilisation à l'environnement

**Année scolaire 2023-2024**



**Espaces  
Naturels  
Sensibles**



Esparcette commune



Un argus bleu



Linaria commune



Potentille des ois



*La valorisation des paysages, la préservation de la biodiversité ou encore la sensibilisation à l'environnement des plus jeunes constituent la pierre angulaire de la politique départementale en faveur du développement des Espaces Naturels Sensibles.*

**Alain PICHON**

Président du Département de la Vienne

*En intervenant dans la protection de notre capital nature et en créant de nouveaux "sanctuaires", le Département agit aujourd'hui pour répondre aux enjeux environnementaux de demain.*



**Pascale GUITTET**

Vice-Présidente Sport, Jeunesse, Citoyenneté



*Par cette action de labellisation, le Département offre l'opportunité au grand public de se réapproprier des espaces parfois méconnus.*

**Joëlle PELTIER**

Vice-Présidente Déléguée en charge du Climat et du Développement Durable



*Avec cet appel à projets, les collégiens de la Vienne pourront découvrir la biodiversité locale et accompagnés par des structures partenaires, découvrir pourquoi il est fondamental de la protéger.*

**Henri COLIN**

Vice-Président Éducation, Collèges, Université, Bâtiments

# Des projets d'animation

## axés sur le thème des milieux naturels

Le Département, dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement et de son plan jeunesse, souhaite soutenir avec l'appui de structures d'animation agréées les projets d'animation des collèges de la Vienne en lien avec le thème des milieux naturels. Les projets d'animation qui seront menés visent à sensibiliser les collégiens à l'environnement et plus précisément aux milieux naturels.

Les sites naturels sur lesquels se dérouleront les sorties d'études pédagogiques sont inscrits au réseau des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Vienne. L'ENS est un site d'intérêt faunistique et floristique qui présente une richesse et une valeur au regard de ces caractéristiques.

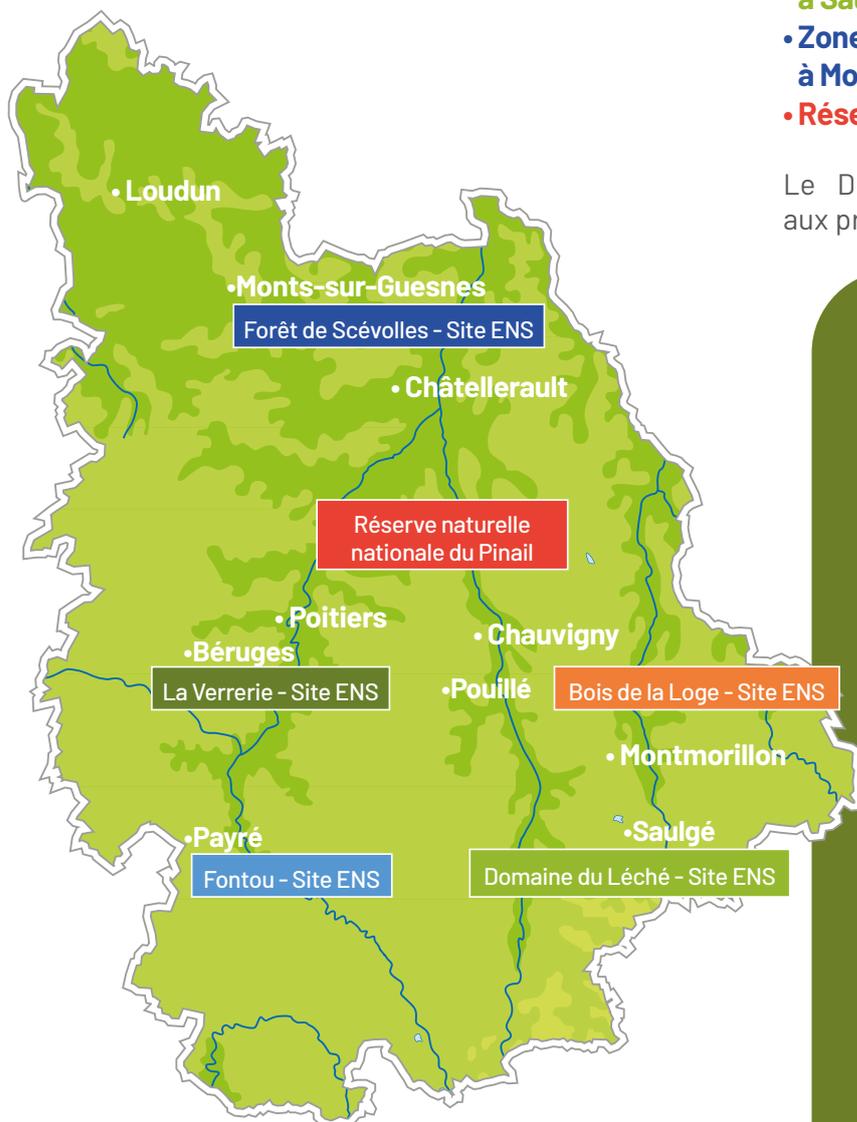
Cet espace écologique remarquable participe au maintien de la biodiversité.

Les 6 sites sélectionnés sur lesquels se déroulent les sorties d'études pédagogiques sont les 5 sites ENS du département et, compte tenu des intérêts remarquables du site, le Département a également intégré l'unique réserve naturelle nationale de la Vienne, la réserve du Pinail.

### Les sites de la Vienne concernés sont :

- Lande du Bois de la Loge à Pouillé - ENS
- Bocage de la Verrerie à Béruges - ENS
- Zone humide de Fontou à Payré - ENS
- Zone humide du Domaine de Léché à Saulgé - ENS
- Zone humide de la forêt de Scévollles à Monts-sur-Guesnes - ENS
- Réserve naturelle du Pinail à Vouneuil-sur-Vienne

Le Département apportera une aide financière aux projets pédagogiques d'animation retenus.



## Qu'est-ce qu'un Espace Naturel Sensible (ENS) ?

Les Espaces Naturels Sensibles ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel. Les ENS sont au cœur de la politique environnementale du Département de la Vienne. Dans la Vienne, ce sont 20 000 hectares d'espaces naturels que le Département entend préserver dans les dix années à venir.

## Les structures d'animation partenaires sont les suivantes :

Les animateurs de ces structures sélectionnées par le Département sont agréés pour aider les enseignants à concevoir et réaliser les actions pédagogiques d'animation sur les ENS (projets, sorties...). Leur présence est obligatoire pour les sorties terrain sur les sites ENS.

### Le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de la Vienne (CINEV) - CPIE Seuil du Poitou

Le CPIE intervient auprès de tous (scolaires, entreprises salariés,) notamment sur le thème de l'eau, les milieux naturels, jardins, la réduction des déchets, l'alimentation et de l'énergie.

Moulin de Chitré, 86210 Vouneuil-sur-Vienne  
05 49 85 11 66

### Vienne Nature

Depuis plus de 50 ans, Vienne Nature contribue à sauvegarder les milieux naturels de la Vienne par des actions d'inventaires du patrimoine naturel et d'éducation à l'environnement auprès de tous les publics (scolaire et grand public).

14 rue Jean Moulin, 86240 Fontaine-le-Comte  
05 49 88 99 04 / contact@vienne-nature.fr

### CPA Lathus - CPIE Val de Gartempe

L'association mène des séjours éducatifs pour l'environnement dans la ferme pédagogique du Peu. Elle intervient dans les établissements scolaires et sur les sites naturels du Sud du Département. Ses actions intègrent des formes de découverte adaptées (activités sensorielles, culturelles et de pleine nature, ...).

CPA Lathus, CS 40005, 86390 Lathus  
05 49 91 71 54  
cpie-val-de-gartempe@cpa-lathus.asso.fr

### Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)

La délégation de la Vienne compte plus de mille adhérents et donc peut multiplier ses actions de protection des espèces, de sensibilisation et d'acquisition de sites d'accueil pour les oiseaux protégés.

25 rue Victor Grignard, 6000 Poitiers  
05 49 88 55 22 / vienne@lpo.fr

### Fédération des Chasseurs de la Vienne

Ses missions sont la préservation du patrimoine et de la faune sauvage, la prévention et la répression du braconnage mais aussi la préservation des habitats et la sauvegarde des milieux naturels par l'acquisition de terrain.

2134 route de Chauvigny, 86550 Mignaloux-Beauvoir  
05 49 61 06 08  
fdc86@chasse-en-vienne.com

### Fédération Départementale de la Pêche (FDP)

La fédération est chargée de définir les axes de gestion et les principes de la politique départementale en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques.

4, Rue Caroline Aigle, 86000 Poitiers  
05 49 37 66 60  
contact@peche86.fr

### Société Mycologique du Poitou (SMP)

Son objectif est de faire mieux connaître au public le monde des champignons et d'étudier les questions scientifiques qui s'y rapportent. La SMP examine également les problèmes concernant la protection des espèces végétales ou la sauvegarde du milieu naturel.

24 rue des Fougères, 86550 Mignaloux-Beauvoir  
05 49 38 05 19  
raphael.herve@wanadoo.fr

### L'association Les Petits Débrouillards Nouvelle Aquitaine Nord

met en place des activités scientifiques et techniques pour les jeunes, forme des adultes (étudiants, parents, enseignants...), anime des événements scientifiques, organise des manifestations "tout public", conçoit et développe des outils pédagogiques dans une volonté de donner accès à la culture scientifique et technique pour tous. Concernant les Espaces Naturels Sensibles, l'utilisation de la Malle Pédagogique Biodiversités et du Camion Science Tour sous forme de labomobile peut contribuer à une journée de sensibilisation originale.

Pauline BESSERON  
05 49 47 38 69  
pauline.besseron@lespetitsdebrouillards-na.org  
Antenne Vienne Nord  
6 rue St Just, 86100 Châtellerault  
info86@lespetitsdebrouillards-na.org



**Espaces  
Naturels  
Sensibles**